

PROCES VERBAL

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MOUTIER d'AHUN du 2 JUIN 2023.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O

L'an deux mille vingt-trois, le 2 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de MOUTIER d'AHUN, dûment convoqué le 29 mai 2023 par Mme Isabelle DEPEIGE, s'est réuni à la demande de la Préfecture, à la suite de la démission devenue définitive de Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle DEPEIGE, M. Jean-François PALLEAUX, Mme Anny LAFAURE, M. Tanguy TERRAILLON, M. Patrice SIMONET, M. Guy CATHELOT, M. Daniel HOCQUAUX.

SECRETAIRE de SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire Mme LAFAURE qui procède à l'enregistrement de la séance, comme le permet la loi.

Madame DEPEIGE déclare la séance ouverte à 19 heures.

Elle indique aux membres du Conseil qu'il leur revient de procéder à la désignation de la personne qui remplacera le maire démissionnaire dans la plénitude de ses fonctions, c'est-à-dire dans toutes ses attributions qu'elles soient exercées au nom de l'Etat ou au nom de la commune, jusqu'aux prochaines élections municipales partielles dont la Préfecture envisage la tenue au mois de septembre.

Mme DEPEIGE, qui fait savoir qu'elle n'est pas elle-même candidate à cette fonction, demande qui se porte candidat.

M.CATHELOT fait part de sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Ont obtenu :

M.CATHELOT : 5 voix

Mme DEPEIGE : 1 voix

M.TERRAILLON : 1 voix

Me DEPEIGE déclare M. CATHELOT maire intérimaire et, après l'avoir félicité, lui donne la parole.

M.CATHELOT remercie les conseillers qui lui ont apporté leur confiance. Il dit prendre conscience de l'importance de la mission qui lui est ainsi confiée qui, comme il a eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, est, comme pour chaque membre du conseil, d'œuvrer au mieux dans l'intérêt de la collectivité.

Il rappelle qu'en ne cautionnant pas la gouvernance du maire démissionnaire, le conseil a voulu ne pas poursuivre dans ce qui constituait une impasse.

Des décisions et des mesures urgentes vont devoir être prises alors que l'agent technique et la secrétaire de mairie ont démissionné. Il s'agira tout d'abord de recruter au plus vite une secrétaire opérationnelle, notamment au regard des logiciels dont la commune est équipée, et un agent technique présentant les qualifications indispensables.

En l'absence d'entretien depuis plusieurs semaines, la remise en état du bourg et de ses abords, du

cimetière ainsi que des voies communales constitue une urgence. Il en va de même pour l'entretien du système d'assainissement.

Face à cette situation s'impose une obligation de résultat à laquelle chacun doit prendre sa part.

M.CATHELOT conclut en demandant la solidarité de tous et l'implication de chacun.

La séance est levée à 19 heures 15.

La date de la prochaine séance est fixée au 9 juin 2023 à 19 heures 15.